



Maladies transmissibles par les tiques

Les **tiques** (surtout la tique du mouton) sont présentes un peu partout en Suisse (jusqu'à une altitude de 2000 m) et sont principalement actives au printemps et en automne : elles grimpent sur les plantes jusqu'à une hauteur d'environ 1,5 mètre. Elles vivent avant tout **dans les sous-bois, à la lisière des forêts, en bordure des chemins et dans les hautes herbes**. Elles tombent du haut des plantes sur les animaux et les personnes qui passent, recherchent un emplacement convenable sur le corps et piquent leur hôte sans causer de douleur. Par leur piqûre, les tiques peuvent transmettre trois maladies.

1) **Borréliose** (causée par une bactérie)

Les symptômes typiques sont les suivants :

- **Stade 1** (après 3 à 30 jours) : une rougeur circulaire (érythème migrant) apparaît autour de la piqûre (peau pâle au milieu et rougeur autour).
- **Stade 2** (après quelques semaines, mois ou années) : chez certaines personnes infectées, d'autres organes sont touchés, par exemple le système nerveux (douleurs, troubles sensoriels, paralysie), le système musculaire (inflammations articulaires avant tout dans le genou), la peau (gonflements, coloration rouge-violacée) et parfois le cœur.

La borréliose peut être traitée au moyen d'un antibiotique, qui permet d'éviter l'aggravation de la maladie.

2) **Méningo-encéphalite verno-estivale (FSME)** (causée par un virus)

Cette inflammation des méninges et du cerveau présente tout d'abord des symptômes comparables à ceux de la grippe (maux de tête, douleurs musculaires, fièvre, etc.). Après quelques jours sans symptôme, elle peut toucher le système nerveux, occasionnant de forts maux de tête, des nausées, des pertes de conscience voire des paralysies. Cette maladie peut entraîner des lésions irréversibles ou la mort (dans env. 1 % des cas). Malheureusement, il n'existe aucun traitement contre la FSME ; il est uniquement possible d'en atténuer les symptômes.

3) **Tularémie ou fièvre du lapin** (causée par une bactérie)

Il s'agit d'une maladie animale qui peut parfois être transmise à l'être humain. Elle est très rare en Suisse. Elle touche avant tout les petits mammifères (surtout les lièvres, les lapins et autres rongeurs). En règle générale, elle est transmise à l'être humain par les piqûres de tiques ou d'autres insectes, par les contacts directs avec un environnement/des animaux contaminés ou encore par l'inhalation de particules d'eau ou de poussière contaminées. Les symptômes apparaissent généralement entre trois et cinq jours après l'infection, mais ils peuvent aussi survenir jusqu'à 21 jours après. La tularémie se caractérise par les symptômes suivants : fièvre, inflammation progressive de la zone d'infection et gonflement des ganglions lymphatiques. Elle se soigne bien au moyen d'un traitement antibiotique efficace. Cependant, si elle n'est pas traitée, elle peut entraîner la mort (en Suisse, seulement dans < 1 % des cas).

Que pouvez-vous faire contre ces maladies ?

Vous protéger contre les piqûres de tiques lors des promenades en forêt, à la lisière de forêts ou dans des pâturages

- Portez des vêtements longs et, si possible, clairs.
- Utilisez un produit répulsif sur votre peau et de l'insecticide sur vos vêtements.
- Après une promenade en forêt, examinez votre corps et vos vêtements à la recherche de tiques (avant tout derrière les genoux, dans l'aîne, sous les aisselles ; chez les enfants, aussi sur le cuir chevelu).
- Retirez les éventuelles tiques le plus rapidement possible, dans l'idéal à l'aide d'une pincette. Il n'est pas recommandé d'utiliser de l'huile, de l'éther ou toute autre substance comparable. Désinfectez l'endroit de la piqûre. En cas de fièvre ou d'autres symptômes, consultez un médecin.

Vous faire vacciner contre la FSME (possible dès l'âge de 6 ans)

Il est recommandé à toutes les personnes qui résident en Suisse (hors des cantons de Genève et du Tessin) et qui aiment se promener en forêt et dans les pâturages de se faire vacciner contre la FSME. Trois doses de vaccin sont nécessaires (2^e dose : 2 à 4 semaines après la 1^{re} dose, 3^e dose : 6 à 12 mois après la 1^{re} dose), de même qu'un rappel tous les dix ans. Ce vaccin est bien toléré : de légers symptômes peuvent survenir, ce qui est une réaction immunitaire tout à fait normale, mais les fortes réactions allergiques sont très rares.

Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes

Si vous avez des symptômes grippaux (p. ex. fièvre, maux de tête, fatigue ou douleurs articulaires) après vous être fait piquer par une tique ou après avoir passé du temps dans la nature ou si une rougeur circulaire (érythème migrant) apparaît sur votre corps, consultez votre médecin sans tarder. Si une rougeur circulaire apparaît à proximité de l'endroit de la piqûre dans le mois qui suit, consultez également votre médecin.

Informations complémentaires et photos : [« Attention aux tiques! » de la SUVA](#)